

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 8 septembre 2008, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum :

Le maire : Denis Simard
Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis,
Larry Boismenu, Daniel A. Dostaler, Pauline Ouimet

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la session

Le maire déclare la session ouverte à 19 h.

**Résolution n° 345-09-2008
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler
et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
08 SEPTEMBRE 2008 - 19 HEURES**

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - a) Session régulière du 11 août 2008;
 - b) Ouverture des soumissions – Sable tamisé AB-10;
 - c) Ouverture des soumissions – sel à déglacer;
4. CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Suivi budgétaire, bilan et transferts de fonds au 31 août 2008;
 - b) Registre des comptes à payer au 31 août 2008;
 - c) Registre des comptes à payer au 09 septembre 2008;
 - d) Registre des salaires du 03/082008 au 30/08/2008;
 - e) Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence;
 - f) Programme de formation de l'ADMQ;
 - g) Hydro-Québec – Soutien aux réalisations locales – résultats au 5 août 2008;
 - h) Journée nationale du sport et de l'activité physique – 10 octobre 2008 et défi marche 3 fois 30 de Kino-Québec – 10 octobre au 14 novembre 2008;
 - i) Formation pour les élus municipaux;

- j) Centraide – Déjeuner du Maire;
- k) MRCAL – Rencontre annuelle d'information – 17 septembre 2008;
- l) Manne du jour inc. – Forum en sécurité alimentaire - 7 octobre 2008;
- m) Mise en demeure et avis – Bris de clôture de Monsieur Sylvain Léonard, 169, chemin du Lac-Mallonne;
- n) Colloque 2008 – Fondation rues principales – Miser sur la culture;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a) Semaine de la prévention des incendies – 5 au 11 octobre 2008;
- b)
- c) MRCAL – Nathalie Sigouin – Conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

7. TRANSPORT

- a) --
- b) Achat de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2008-2009;
- c) Achat de sel pour l'hiver 2008-2009;
- d) Abroger par résolution le Règlement 229-2005 décrétant l'ouverture de la Rue (chemin) 36B-3, du rang 8, Canton Dudley (continuité du chemin de la Pointe) ;
- e) Décréter par résolution l'ouverture d'une nouvelle section du chemin de la Pointe – Rue 36B-3-2 et 36B-5, rang 8, Canton de Dudley;
- f) Nouvelle section du chemin de la Pointe (concassé et signalisation);
- g) RÈGLEMENT 182-98 concernant le déneigement de chemins sur propriétés privées;
- h) Demandes de déneigement de chemin privé ;

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- a) Information de la représentante à la Régie;
- b) RIDL - Adhésion de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;
- c) MRCAL – Transmission d'un document déposé au Conseil des maires le 25 août dernier relatif au Plan de gestion des matières résiduelles;

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Formation pour les inspecteurs en bâtiment et environnement – Code 2005 – 11 et 12 novembre 2008 – Mont-Laurier;
- b) Formation pour les inspecteurs en bâtiment et environnement – Insalubrité des bâtiments – 27 novembre 2008 – Mont-Laurier;
- c) CPTAQ – Dossier Lévis Bondu;

10. LOISIRS

- a) Entente intermunicipale relative aux équipements et aux services à caractère supralocal – Année 2008;
- b) Remboursement de la différence entre les résidents et non-résidents de Mont-Laurier pour l'utilisation des équipements et des services à caractère supralocal;
- c)
- d)

11. CULTURE

- a) Carrefour Bois-Chantants – La Fiesta musicale à l'école – Année 2009 – 2010 – 2011 – Montant de la commandite 250\$ par année;

12. LACS ET ENVIRONNEMENT

- a) Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf – Réglementation de la vitesse des embarcations sur les plans d'eau;
- b) MDDEP – Mémo d'information sur les algues bleu-vert – Lac-Lefebvre;
- c)

13. AVIS DE MOTION

14. RÈGLEMENTS

14. VARIA

- a)

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SESSION

17. LEVÉE DE LA SESSION.

et en ajoutant les sujets suivants :

- 5 o) Village d'accueil des Hautes-Laurentides – Lettre de garantie – cautionnement;

- 12 c) Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf – Faits saillants de la rencontre du 28 août 2008.

ADOPTÉE

Résolution n° 346-09-2008

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 août 2008

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la session régulière du 11 août 2008.

ADOPTÉE

Résolution n° 347-09-2008

Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'achat de sable tamisé AB-10 – 8 septembre 2008

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal du dépôt des soumissions pour l'achat de sable tamisé AB-10 en date du 8 septembre 2008.

ADOPTÉE

Résolution n° 348-09-2008

Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'achat de sel à déglacer – 8 septembre 2008

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal du dépôt des soumissions pour l'achat de sel à déglacer en date du 8 septembre 2008.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
CORRESPONDANCE
AOÛT 2008**

4-1 7 août 2008 – MRCAL - Pierre Borduas

Projet de règlement modifiant le règlement numéro 296 relatif à l'abattage d'arbres de la forêt privée de la MRC d'Antoine-Labelle;

4-2 13 août 2008 – Steve Lebrun

Offre de services.

4-3 13 août 2008 – Relations de Travail Ross – Josée Dupuis

Offre de services pour la négociation de la Convention collective.

4-4 MDDEP – Claudine Metcalfe

Accusé réception de la copie conforme de la résolution numéro 309-07-2008 appuyant l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.

4-5 FQM – Julie Dubuc

Accusé réception de la copie conforme de la résolution numéro 309-07-2008 appuyant l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.

4-6 MTQ – Mathieu Trudelle

Accusé réception de la copie conforme de la résolution numéro 309-07-2008 appuyant l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution n° 349-09-2008

Adoption du rapport budgétaire, du bilan et des transferts de fonds en date du 31 août 2008

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire et le bilan en date du 31 août 2008.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'accepter les transferts de fonds suivants :

2008/08/27 08:49:53		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 1 Année 2008	
Rapport des modifications							
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
2008	7		8	2008/08/27	02-701-50-522	500	5 000
					02-701-50-640	500	1 500

2008/09/08 15:55:15		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 1 Année 2008	
Rapport des modifications							
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
2008-08-31	TRANSFERTS DE FONDS	8	2008/08/31	02-320-00-141		700	26 855
				02-130-00-142	300		300
				02-460-00-141	100		465
				02-701-30-141	300		465
				02-701-50-151		3 800	7 438
				02-130-00-152	3 000		600
				02-451-20-152	50		15
				02-460-00-151	700		200
				02-701-20-151	50		50
				02-701-50-152		1 550	8 193
				02-130-00-154	1 200		1 200
				02-460-00-152	350		150
				02-470-00-161		1 500	8 335
				02-130-00-420	1 500		9 102
				02-220-00-521		300	1 000
				02-220-00-525	300		1 000
				02-220-00-640		150	1 000
				02-220-00-631	150		250
				02-320-00-521		90	10 000
				02-320-00-527	90		1 500
				02-470-00-162		3 500	8 335
				02-415-00-411	3 500		11 000
				02-701-50-220		100	1 817
				02-460-00-220	100		24
				02-701-50-230		100	727
				02-460-00-230	100		10
				02-701-50-240		100	1 635
				02-460-00-240	100		21
				02-701-50-262		25	364
				02-460-00-262	25		5
				02-701-20-522		900	3 000
				02-701-20-331	400		540
				02-701-20-660	500		1 000
				02-701-30-151		25	7 362
				02-701-30-152	25		50
				02-701-40-154		500	2 823
				02-701-30-522	500		2 500
				02-701-40-522		262	1 500
				02-701-40-512	62		62
				03-200-00-022	200		3 000

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 350-09-2008 **Registre des comptes à payer au 31 août 2008**

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement les registres des chèques suivants, au 31 août 2008 :

Chèque M800463 totalisant	1 487,66 \$
Chèque I800464 totalisant	188,50 \$
Chèques I800465 à I800467 totalisant	2 970,27 \$
Chèque I800468 totalisant	620,81 \$
Chèques I800469 à I800475 totalisant	1 369,84 \$
Chèque M800476 totalisant	600,46 \$
Chèques C800477 à C800497 totalisant	19 527,93 \$
Chèques C800498 à C800511 totalisant	4 674,68 \$
Chèques I800512 à M800514 totalisant	6 863,36 \$
Chèques I800520 à I800522 totalisant	4 217,30 \$

	42 520,81 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 351-09-2008
Registre des comptes à payer au 09 septembre 2008

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler
appuyé par le conseiller Michel St-Louis
et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement les registres des chèques
suivants, au 09 septembre 2008 :

Chèques M800515 à M800518 totalisant	600,00 \$
Chèque M800519 totalisant	4 000,00 \$

	4 600,00 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de
Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins
pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 09 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 352-09-2008
Registre des salaires pour la période du 3 au 30 août 2008

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu
appuyé par le conseiller Bernard St-Louis
et résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des registres des chèques
salaires pour la période du 03 au 30 août 2008, se totalisant à 20 416, 25 \$.

Chèques numéros D280261 au D280297.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de
Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins
pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 353-09-2008

Rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale, bons de commande : ENB8000158 à ENB800800175 se totalisant à 4 246,89 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 354-09-2008

Programme de formation de l'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à suivre deux cours de formations à l'automne 2008.

De payer les frais d'inscription pour les deux cours au montant de 349,91\$ (taxes incluses) et à rembourser sur présentation de pièces justificatives les frais de déplacement et de repas.

Si possible, que la secrétaire-trésorière et directrice générale demande aux municipalités voisines, Kiamika et Notre-Dame-de-Pontmain de faire du covoiturage.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

02-130-00-329 Inscription formation : 349,91 \$

Signé à Lac-du-Cerf, 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Hydro-Québec – Soutien aux réalisations – Résultats au 5 août 2008

Montant potentiel anticipé avant le début de la campagne : 3 171,00 \$

5 août 2008 : 945,00 \$

Journée nationale du sport et de l'activité physique – réalisation d'activités le 10 octobre 2008 et Défi marche 3 fois 30 de Kino-Québec

L'information sera transmise au Club des Loisirs du Lac-du-Cerf.

FQM – Formation pour les élus

Personne n'assistera aux formations présentées.

Résolution n° 355-09-2008
Campagne Centraide – Déjeuner du maire

CONSIDÉRANT que la présidente de la campagne de financement 2008 de Centraide, madame Chantal Roussel, sollicite la participation de la Municipalité et notre générosité, en organisant dans notre municipalité «Le déjeuner du Maire»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité de ne pas organiser de déjeuner du maire, mais que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse parvenir un don de 100\$ à Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides pour leur campagne 2008.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite.

02-701-90-971 - Subvention OSBL – 100\$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 356-09-2008

MRC d'Antoine-Labelle – Rencontre annuelle d'information – 17 septembre 2008

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, madame Jacinthe Valiquette, et l'inspecteur en urbanisme, monsieur Christian Massé, à assister à la rencontre annuelle d'information qui se tiendra à la MRC d'Antoine-Labelle à Mont-Laurier, le 17 septembre 2008.

Il est de plus résolu de rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Manne du Jour inc. – Forum «Sécurité alimentaire» - 7 octobre 2008

Invitation du forum «Sécurité alimentaire» qui se tiendra le 7 octobre 2008, de 8 h 30 à 15 h 30, à l'Aréna Jacques Lesage (salle McLaren). Coût par participant : 15 \$.

Personne n'assistera à ce forum.

Résolution n° 357-09-2008

Mise en demeure et avis – Bris de clôture de monsieur Sylvain Léonard – 169, chemin du Lac-Mallonne

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu une lettre de « **MISE EN DEMEURE ET AVIS** » de M^e Pierre Bélanger pour le bris de clôture de monsieur Sylvain Léonard, 169, chemin du Lac-Mallonne;

CONSIDÉRANT qu'il est fait mention dans la mise en demeure qu'à l'hiver 2008, un camion de déneigement de la municipalité a endommagé la clôture de monsieur Sylvain Léonard et que plus de 25 piquets ont été brisés sur la clôture bornant le chemin des Pins entre l'intersection du chemin du Lac-Mallonne jusqu'au tournant;

CONSIDÉRANT que la municipalité est mise en demeure de réparer la clôture de monsieur Sylvain Léonard et de remettre les lieux en état dans les dix jours suivant la réception de la mise en demeure (3 septembre 2008), et ce, à la satisfaction de madame Johanne Léonard, tutrice de Sylvain Léonard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'aviser M^e Pierre Bélanger que la Municipalité de Lac-du-Cerf refuse la réclamation de monsieur Sylvain Léonard et madame Johanne Léonard, tutrice de Sylvain Léonard, à l'effet de réparer la clôture et de remettre les lieux en état, car la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à la clôture de monsieur Sylvain Léonard, 169, chemin du Lac-Mallonne.

ADOPTÉE

Résolution n° 358-09-2008

Colloque 2008 – Fondation rues principales – Miser sur la culture

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire à assister au Colloque 2008 de la Fondation rue principale, le mercredi 24 septembre 2008 au Capitole de Québec et de payer les frais d'inscription au montant de 230,00\$.

Il est de plus résolu de rembourser sur présentation de pièces justificatives les frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-110-00-329 – Inscription formation, congrès 230,00 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 359-09-2008

Village d'accueil des Hautes-Laurentides – Cautionnement des municipalités pour une valeur de 175 000 \$ - Tirage d'une maison

CONSIDÉRANT que le Village d'accueil des Hautes-Laurentides désire organiser le tirage d'une maison et que le prix est d'une valeur de 175 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour délivrer la licence de tirage, exige une lettre de garantie;

CONSIDÉRANT que la compagnie d'assurance qui doit fournir la lettre de garantie exige le cautionnement des 4 municipalités pour la valeur du prix, soit pour 175 000 \$;

CONSIDÉRANT que Village d'accueil des Hautes-Laurentides demande à la municipalité de Lac-du-Cerf, si elle accepte de cautionner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'aviser Village d'accueil des Hautes-Laurentides que la Municipalité de Lac-du-Cerf refuse de cautionner pour le tirage de la maison.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Semaine de la prévention des incendies

Le ministère de la Sécurité publique invite les municipalités à participer à la Semaine de la prévention des incendies 2008 qui se tiendra du 5 au 11 octobre prochain, sous le thème « Le feu brûle des vies ».

MRC d'Antoine-Labelle – Conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal

Courriel en date du 25 août 2008 de madame Nathalie Sigouin, chargée de projets SCRSI et PGMR à la MRC d'Antoine-Labelle nous avisant de quelques extraits du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.

Pour notre municipalité, deux pompiers ne pourront plus faire partie du service de sécurité incendie : Messieurs François Meloche et Yvon Meilleur, car au 1^{er} septembre de cette année il n'avait pas complété le programme Pompier 1.

TRANSPORT

Résolution n° 360-09-2008

Achat de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2008-2009

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions, sur invitation, à quatre (4) entrepreneurs pour l'achat de 2000 tonnes de sable tamisé AB-10, comprenant la fourniture, le tamisage, le transport, le mixage et la mise en réserve du matériel AB-10;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu quatre (4) soumissions conformes, à savoir :

Excavation Dany Gougeon Inc.	(6.90\$/t.m.) = 15 576.75 \$ taxes incluses
2626-3350 Québec Inc.	(7.50\$/t.m.) = 16 931.25 \$ taxes incluses
Atelier d'outillage 51 Inc.	(8.85\$/t.m.) = 19 978.88 \$ taxes incluses
Lacelle & Frères	(11.00\$/t.m.) = 24 832.50 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, Excavation Dany Gougeon inc., pour la somme de 15 576,75 \$ taxes incluses.

Excavation Dany Gougeon inc. doit fournir la main d'œuvre, l'équipement et la machinerie nécessaires à l'accomplissement desdits travaux, à savoir :

- Fournir 2000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10;
- Tamiser le sable;
- Transporter le sable tamisé AB-10 à l'entrepôt de la Municipalité de Lac-du-Cerf situé au 10, rue Énard;
- Fournir un test de granulométrie déterminant la conformité du sable après avoir été passé au tamis;
- Mixer le sable tamisé avec le sel à déglacage (le sel à déglacage est fourni par la Municipalité de Lac-du-Cerf);
- Effectuer les travaux entre le 14 et 22 octobre 2008 (au plus tard le 22 octobre 2008 tous les travaux devront être exécutés).

L'entrepreneur doit fournir à la Municipalité de Lac-du-Cerf une copie des documents suivants : licence d'entrepreneur, assurance-responsabilité et certificat d'employeur en règle avec la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST).

Suite à la réception de ces documents, la résolution du conseil municipal de la Municipalité de Lac-du-Cerf acceptant la soumission complète la forme du contrat qui lie l'adjudicataire et la Municipalité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite.

02-330-00-620 - Calcium, sel, sable - 15 576,75 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 361-09-2008
Achat de sel à déglacer pour l'hiver 2008-2009

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions, par invitation, à trois entrepreneurs pour l'achat de 150 tonnes métriques de sel à déglacer pour l'hiver 2008-2009;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu trois (3) soumissions, soit :

Sifto Canada inc.	103,780 \$ par tonne métrique (livré à Lac-du-Cerf)
Mine Seleine	123,023 \$ par tonne métrique (livré à Lac-du-Cerf)
Sel Warwick inc.	133,190 \$ par tonne métrique (livré à Lac-du-Cerf);

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat au plus pas soumissionnaire, Sifto Canada inc., pour la fourniture et le transport de 150 tonnes métriques de sel à déglacer pour l'hiver 2008-2009, au coût de 103,78 \$ par tonne métrique et d'engager un crédit au montant de 17 751,25 \$ pour l'achat dudit sel.

La résolution du conseil municipal de la Municipalité de Lac-du-Cerf acceptant la soumission complète la forme du contrat qui lie l'adjudicataire et la Municipalité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites.

02-330-00-620 - Calcium, sel, sable - 17 751,25 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 362-09-2008
Abrogation du Règlement 229-2005 décrétant l'ouverture de la rue (chemin) 36B-3, du rang 8, Canton de Dudley (continuité du chemin de la Pointe)

CONSIDÉRANT que l'article 248 de la Loi sur les compétences municipales stipule qu'un règlement concernant les chemins peut être abrogé par une résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'abroger le Règlement 229-2005 décrétant l'ouverture de la rue (chemin) 36B-3, du rang 8, Canton de Dudley (continuité du chemin de la Pointe).

ADOPTÉE

Résolution n° 363-09-2008

**Ouverture de la rue (chemin) 36B-3-2 et 36B-5, rang 8, Canton de Dudley
(nouvelle section du chemin de la Pointe)**

- CONSIDÉRANT que la demande est faite par le contribuable intéressé à l'effet de rendre publique une nouvelle section du chemin privé existant et appelé chemin de la Pointe;
- CONSIDÉRANT que le propriétaire concerné a cédé pour la somme d'un dollar, à la Municipalité de Lac-du-Cerf, la superficie de terrain nécessaire à la verbalisation de ce chemin privé;
- CONSIDÉRANT que la forme de ce chemin est faite par le propriétaire concerné;
- CONSIDÉRANT qu'un acte de cession, numéro 8614, a été signé devant M^e Claude Dumais, notaire à Montréal, le 23 septembre 2005 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 12 739 724, le 5 octobre 2005 ;
- CONSIDÉRANT qu'un acte d'échange, numéro 10982, a été signé devant M^e Claude Dumais, notaire à Montréal, le 3 juillet 2008 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 15 401 227, le 10 juillet 2008 ;
- CONSIDÉRANT que cet acte de cession et cet acte d'échange ont pour effet de permettre la verbalisation de la Rue (chemin) 36B-3-2 et 36B-5, du rang 8 , Canton de Dudley (continuité du chemin de la Pointe);
- CONSIDÉRANT que la Rue (chemin) 36B-3-2 et 36B-5, du rang 8, Canton de Dudley, (continuité du chemin de la Pointe) est cadastrée, minute 5327, plan, 3486-C de l'arpenteur-géomètre, monsieur Denis Robidoux et qu'il est conforme à notre réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité de décréter l'ouverture de la rue (chemin) 36B-3-2 (superficie de 3155 m²) et 36B-5 (superficie de 704,3 m²), rang 8, Canton de Dudley, tel que présenté au plan 3486-C, minute 5327, de l'arpenteur-géomètre, monsieur Denis Robidoux, en date du 23 novembre 2007.

Cette rue portera le nom : « Chemin de la Pointe».

ADOPTÉE

Résolution n° 364-09-2008

Installation de signalisation et épandage de concassé sur la rue 36B-3-2 et 36B-5, rang 8, Canton de Dudley – chemin de la Pointe

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'installer à l'intersection du chemin des Pins et du chemin de la Pointe la signalisation identifiant lesdits chemins et d'épandre conformément au Règlement 144-93 la couche de concassé 0 - ¾ de pouce d'une épaisseur de quinze (15) centimètres.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 365-09-2008

AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le Règlement 182-98 concernant le déneigement de chemins sur propriétés privées

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Larry Boismenu à l'effet qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement 182-98 concernant le déneigement de chemins sur propriétés privées.

Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture et il y aura remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

Résolution n° 366-09-2008

Demandes de déneigement de chemins sur propriétés privées

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité d'accepter les demandes de déneigement de chemins sur propriétés privées présentées par :

Micheline Morin – Jean-Louis Marchal – Lucie Fortier - chemin Ouimet
Émilienne St-Louis – chemin des Peupliers.

Pour être admissibles, les chemins devront être propices au déneigement et les requérants devront acquitter la somme à payer conformément aux nouveaux tarifs qui seront établis dans le règlement modifiant le Règlement 182-98 concernant le déneigement de chemins sur propriétés privées qui sera adopté lors d'une séance subséquente.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Information de la représentante aux Régies

Madame Pauline Ouimet mentionne que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus adhèrera à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Résolution n° 367-09-2008

Adhésion de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a demandé d'adhérer à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 10 de l'entente régissant les municipalités membres de la Régie déjà partie à l'entente, autorise telle adhésion moyennant le consentement d'au moins les deux tiers (2/3) des municipalités déjà parties à l'entente ;

ATTENDU QU' en vertu des articles 10.3 et 10.4 de l'entente, il y a lieu d'établir les conditions d'adhésion devant être consignées dans une annexe devant être jointe à l'entente pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre aux conditions suivantes :

1. Que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus doit s'engager, par résolution, à respecter toutes et chacune des obligations et conditions prévues à l'entente actuelle ;
2. Que ladite adhésion prendra effet le 1^{er} janvier 2009 ;
3. Que la contribution financière exigible pour l'adhésion est de cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-dix-sept dollars (584 877 \$) payable le 1^{er} janvier 2009 ou répartis sur un maximum de quatre (4) ans avec un taux annuel de huit pour cent (8%) sur le solde, soit :

1^{er} janvier 2009 - Minimum de 146 219 \$

1^{er} janvier 2010 - Minimum de 146 219 \$ ou le solde (plus intérêt de 8% sur le solde)

1^{er} janvier 2011 - Minimum de 146 219 \$ ou le solde (plus intérêt de 8% sur le solde)

1^{er} janvier 2012 - Minimum de 146 219 \$ ou le solde (plus intérêt de 8% sur le solde)

ADOPTÉE

MRCAL – Transmission d’un document déposé au Conseil des maires le 25 août dernier relatif au Plan de gestion des matières résiduelles

27 août 2008 – Transmission par courriel du document PGMR : Filière boues septiques suite de l’étude réalisée par Solinov en mai 2008 qui fut déposé au Conseil de la MRC le 25 août dernier.

URBANISME

Résolution n° 368-09-2008

Formation pour les inspecteurs en bâtiment et environnement – Code du bâtiment, édition 2005 – 11 et 12 novembre 2008

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Christian Massé, inspecteur en bâtiment et environnement à s'inscrire à la formation « Code du bâtiment, édition 2005 » qui se tiendra à Mont-Laurier, le 11 et 12 novembre prochain.

Il est de plus résolu à l'unanimité de déboursier les frais d'inscription au coût de 293,48 \$ (260\$ plus taxes) et de rembourser sur présentation de pièces justificatives, les frais de transport et de repas.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-610-00-329 – Frais de formation - 293,48 \$
02-610-00-310 – Frais de déplacement – 130, 00 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 369-09-2008

Formation pour les inspecteurs en bâtiment et environnement – L'insalubrité des bâtiments – module 1 – 27 novembre 2008

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Christian Massé, inspecteur en bâtiment et environnement à s'inscrire à la formation « L'insalubrité des bâtiments – module 1 » qui se tiendra à Mont-Laurier, le 27 novembre prochain.

Il est de plus résolu à l'unanimité de déboursier les frais d'inscription au coût de 237,04 \$ (210\$ plus taxes) et de rembourser sur présentation de pièces justificatives, les frais de transport.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-610-00-329 – Frais de formation - 237,04 \$

02-610-00-310 – Frais de déplacement – 41 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

CPTAQ - Dossier Lévis Bondu

13 août 2008 - Copie conforme de la transmission d'un compte rendu par lequel la Commission indique à monsieur Lévis Bondu, sa compréhension de la demande et son orientation préliminaire à l'égard de celle-ci.

LOISIRS

Résolution n° 370-09-2008

Fonds de 500 \$ pour les municipalités n'ayant pas signé l'entente intermunicipale relative aux équipements et aux services à caractère supralocal pour la diffusion de 25 messages radiophoniques afin d'informer la population

CONSIDÉRANT que des municipalités désirent se regrouper afin d'amasser une somme de 500 \$ pour la diffusion de 25 messages radiophoniques, et ce, dans le but d'informer la population au sujet des équipements et des services à caractère supralocal ;

CONSIDÉRANT que cette somme de cinq cents dollars sera répartie en parts égales entre les municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf participe financièrement à la création de ce fonds.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 371-09-2008

Remboursement d'une partie des frais d'inscription aux résidents de Lac-du-Cerf qui utilisent les équipements et les services à caractère supralocal

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale pour les équipements et les services à caractère supralocal avec la Ville de Mont-Laurier n'est pas signée présentement et que des résidents de Lac-du-Cerf qui désirent utiliser ces équipements et ces services doivent payer les tarifs établis pour les non-résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf rembourse aux résidents de Lac-du-Cerf utilisant les équipements et les services à caractère supralocal de la Ville de Mont-Laurier, la différence entre le coût payé pour les non-résidents et le coût établi pour les résidents de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

CULTURE

Résolution n° 372-09-2008

Carrefour Bois-Chantants – Fiesta musicale à l'école – Année 2009-2010-2011

CONSIDÉRANT que Carrefour Bois-Chantants entame sa nouvelle campagne de financement pour relancer, au printemps 2009, un autre cycle de trois ans de la Fiesta musicale à l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, Denis Simard, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer les modalités de l'entente entre le commanditaire et Carrefour Bois-Chantants relativement à la Fiesta musicale à l'école.

Il est de plus résolu à l'unanimité de souscrire comme suit :

- Année 2009 - 250 \$
- Année 2010 - 250 \$
- Année 2011 - 250 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

LACS ET ENVIRONNEMENT

Résolution n° 373-09-2008

Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf – Réglementation de la vitesse des embarcations sur les plans d'eau – Achat de pancartes

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf relativement à la vitesse des embarcations dans les baies peu profondes et dans la passe entre les deux lacs ;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments de la Loi 2001 sur la marine marchande du Canada stipule à la partie 3 de l'annexe 6 ce qui suit :

Article	Nom indiqué dans le Répertoire toponymique du Québec ou description	Nom local	Coordonnées géographiques	Vitesse maximale sur le fond (km/h)
80.	Petit lac du Cerf à l'extérieur de la zone décrite à l'article 85	Petit lac du Cerf	46°16' 75°30'	70
81.	Grand lac du Cerf à l'extérieur de la zone décrite à l'article 86	Grand lac du Cerf	46°16' 75°31'	70
82.	Lac Lefebvre à l'extérieur de la zone décrite à l'article 87	Lac Lefebvre	46°16' 75°29'	70
83.	Lac Mallonne à l'extérieur de la zone décrite à l'article 88	Lac Mallonne	46°19' 75°31'	70
84.	Lac à Dick à l'extérieur de la zone décrite à l'article 89	Lac à Dick	46°20' 75°30'	70
85.	À 60 m ou moins de la rive du Petit lac du Cerf	Petit lac du Cerf	46°16' 75°30'	10
86.	À 60 m ou moins de la rive du Grand lac du Cerf	Grand lac du Cerf	46°16' 75°31' ,	10
87.	À 60 m ou moins de la rive du lac Lefebvre	Lac Lefebvre	46°16' 75°29'	10
88.	À 60 m ou moins de la rive du lac Mallonne	Lac Mallonne	46°19' 75°31'	10
89.	À 60 m ou moins de la rive du lac à Dick	Lac à Dick	46°20' 75°30''	10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf de faire l'achat de cinq (5) pancartes indiquant la limite de vitesse et demandant de ne pas faire de vagues afin de protéger nos plans d'eau.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 septembre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Mémo d'information sur les algues bleu-vert – Lac Lefebvre

Dépôt du mémo d'information sur les algues bleu-vert n° 012008/08/22 concernant le Lac Lefebvre.

Les résultats de l'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme fleur d'eau.

Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.

Surveillance visuelle volontaire effectuée par : un riverain.

Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf – Faits saillants de la rencontre du 28 août 2008 avec le Conseil municipal

Dépôt du compte rendu préparé par l'Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf, en date du 2 septembre 2008, concernant les faits saillants de la rencontre du 28 août 2008 avec le Conseil municipal de Lac-du-Cerf.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions à 19 h 52.

1. Monsieur Robert Scantland

Suggestion et commentaires concernant la limite de vitesse sur les plans d'eau. La raison pour laquelle ils ne veulent pas de vagues ce n'est pas seulement pour protéger les rives, mais aussi pour ne pas brasser le fond car il y a beaucoup de phosphore au fond et c'est cela qui cause la cyanobactérie.

En ce qui a trait à l'installation des pancartes pour la limite de vitesse et pas de vagues, il suggère que l'Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf, l'Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf et le Conseil municipal s'assoient ensemble pour en discuter et faire une proposition pour le prochain budget. Il mentionne qu'une lettre pourrait être envoyée aux responsables de ces associations.

2. Madame Shirley Duffy

Elle explique que Transports Canada donne les affiches pour les plans d'eau. En profiter, car elles sont gratuites.

Elle demande s'il est possible de publier sur le site web les procès-verbaux de la municipalité.

Résolution n° 374-09-2008

Publication des procès-verbaux et des règlements sur le site Web

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité de publier sur le site Web «Lac-du-Cerf.info», les procès-verbaux et les règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

3. Monsieur Daniel A. Dostaler

Monsieur Daniel A. Dostaler tient à souligner la nomination de monsieur Hugo Bondu comme lieutenant à la municipalité de Kiamika.

Des félicitations sont adressées à monsieur Hugo Bondu.

Fin de la période de questions à 19 h 59.

Résolution n° 375-09-2008

Clôture et levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité de lever la session. Il est 20 heures.

ADOPTÉE

Denis Simard,
Maire

Jacinthe Valiquette,
Secrétaire-trésorière et directrice générale